

Assemblée communale du 28 avril 2011, 20.00 h, halle de sports de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Jacinthe Jeannerat, Gérard Beuchat, Paul Cerf

Présents : 53 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 février 2011
2. Décider la vente de parcelles du lotissement Es Minera, à Montenol à
 - a. Sarah et Xavier Beureux, Fahy
 - b. Martine et Marc Broquet, Montenol
3. Prendre connaissance et approuver le règlement communal de police
4. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur les élections
5. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur les honoraires et indemnités des autorités communales
6. Prendre connaissance et approuver le projet de réalisation de WC publics à Saint-Ursanne. Voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement puis consolider l'emprunt
7. Divers

En préambule, Albert Piquerez présente et souhaite la bienvenue à Michel Flury, nouveau Conseiller communal entré en fonction début avril dernier en remplacement de Lionel Marchand.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 février 2011 est approuvé tacitement.

2. Vente de parcelles du lotissement Es Minera

Nicolas Maître, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique que deux demandes sont parvenues au Conseil communal pour la vente de parcelle du lotissement Es Minera, à Montenol. Elles émanent des familles Sarah et Xavier Beureux, de Fahy et Martine et Marc Broquet, de Montenol.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Maître explique que la famille Beureux a souhaité acquérir une parcelle à Montenol et, peu de temps plus tard, la famille Broquet a fait part également de son intérêt. Les deux familles souhaitaient en outre l'achat de grandes parcelles et se sont mises d'accord pour le partage de 3 parcelles No 196, 197 et 198 en deux. L'exécutif communal a accepté cette option. Les conditions suivantes ont été fixées :

| | Famille Broquet | Famille Beureux |
|------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| Parcelles | 196 + 197 partielle | 198 + 197 partielle |
| Surface totale | 1'075 m ² | 1'435 m ² |
| Prix du m² | Fr. 35.-- | Fr. 35.-- |
| Autres conditions | Frais d'acte à charge des acquéreurs | |
| | Droit de réméré : 3 ans | |

Jacinthe Jeannerat rappelle l'accord donné à l'époque par le Canton pour la construction initiale de 6 maisons dans la zone viabilisée Es Minera avant d'autoriser la viabilisation du secteur contigu, comme le prévoit déjà le plan d'aménagement local de Montenol. Nicolas Maître répond que le Canton a été approché et qu'il

a donné son aval au projet. M. Maître ajoute que la forme particulière de la parcelle No 198 rendait de plus difficile la construction d'une maison familiale sur sa surface.

Nicolas Maître précise encore que la viabilisation d'une autre zone à Montenol restera à l'avenir possible. Il ajoute également que les deux ventes soumises à l'Assemblée doivent être considérées comme un tout bien que le vote se fera sur chacun des points séparément. En cas de refus d'un des deux points, le solde de la parcelle centrale serait alors en effet difficilement vendable.

Au vote, l'Assemblée décide la vente de la parcelle 198 et d'une partie de la partie de la parcelle 197 à la famille Beureux, comme décrit ci-dessus.

Au vote, l'Assemblée décide la vente de la parcelle 196 et d'une partie de la partie de la parcelle 197 à la famille Broquet, comme décrit ci-dessus.

3. Règlement de police

Albert Piquerez, Maire, rappelle la nécessité d'uniformiser la législation communale dans un délai de 3 ans, comme le prévoit la convention de fusion. Le règlement de police est soumis à l'Assemblée dans ce cadre.

L'entrée en matière est approuvée.

Albert Piquerez donne la lecture intégrale du règlement de police.

La parole n'étant pas demandée, le règlement de police est approuvé tacitement tel que présenté.

4. Règlement communal sur les élections.

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle l'approbation du règlement sur les élections par l'Assemblée du 1^{er} octobre 2009. Depuis cette date toutefois, des modifications ont été apportées aux dispositions cantonales de référence, de sorte que le document approuvé par l'Assemblée devenait obsolète. En conséquence, le Canton n'a pas ratifié le règlement. Un nouveau document a donc été rédigé en tenant compte des nouvelles dispositions légales en vigueur.

L'entrée en matière est approuvée.

Ephrem Theurillat explique que le nouveau document a été établi sur la base du règlement type du Canton et des spécificités admises par l'Assemblée communale d'octobre 2009.

De plus, le nouveau document intègre des dispositions transitoires liées aux circonscriptions pour la législature en cours.

Thérèse Burket s'étonne de la réduction du nombre de membres de l'Exécutif alors que le travail lui semble conséquent. Ephrem Theurillat rappelle que différentes remarques avaient été faites à l'époque à ce sujet. L'Exécutif estime aujourd'hui que la réduction ne gênera par l'exécution des tâches, bien que le travail restera effectivement abondant à l'avenir, même si d'importants dossiers, en particulier la mise à jour de la législation communale, sera terminée d'ici la fin de la législature.

Raymond Huguelet s'inquiète de la représentativité future des villages au sein de l'Exécutif. Il est rappelé que la commune ne formera plus qu'une circonscription électorale dès 2013. M. Theurillat ajoute que chacun travaille en faveur de la commune dans son ensemble, indépendamment de son domicile.

Au vote, l'Assemblée approuve le règlement communal sur les élections tel que présenté, sans avis contraire.

5. Règlement sur les honoraires

Ephrem Theurillat rappelle l'approbation en Assemblée du 9 octobre 2009 du règlement communal sur les honoraires. Le document englobait notamment, à la demande l'Assemblée, un article obligeant à soumettre ce règlement à nouveau en discussion devant le Législatif afin la fin de l'année 2011, afin de traiter du montant des honoraires et autres indemnités pour les législatures futures.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat indique que le règlement a été totalement remis en forme et qu'il s'agit donc d'approuver un nouveau document. Il précise que jusqu'à présent, le travail s'est avéré important de sorte que les indemnités en vigueur sont justifiées. Dans le futur, le travail restera conséquent, bien que de nombreux dossiers aient déjà été traités – en particulier la mise à jour de la législation – et sera réparti entre 7 plutôt que 9 membres. En conséquence, le Conseil propose de reconduire les montants déjà en vigueur. M. Theurillat donne lecture du règlement.

Il précise encore qu'avec la réduction du nombre de Conseillers, une économie de près de fr. 9'000.— sera réalisée au sujet des jetons de présences et indemnités des membres de l'Exécutif.

Mathieu Migy souhaite savoir pourquoi il existe une grande différence entre l'indemnité annuelle versée au Maire et celle attribuée au Vice-maire. M. Theurillat explique que le vice-maire n'est engagé en tant que tel que lorsque le Maire est absent et que globalement, son travail s'approche plus de celui des Conseillers que de celui du Maire.

Au vote, le règlement sur les honoraires et indemnités des autorités communales est approuvé tel que présenté, sans avis contraire.

6. Réalisation de WC publics

Ephrem Theurillat présente le dossier. Il rappelle que les WC publics actuels sont provisoires, depuis... 8 ans et qu'ils ne donnent pas entière satisfaction. De plus, des demandes fréquentes et nombreuses sont formulées en faveur de la réalisation de toilettes publiques dignes de ce nom.

L'entrée en matière est approuvée.

Ephrem Theurillat présente le projet dans le détail. L'implantation est prévue au rez-de-chaussée du bâtiment de la Rue du Quartier 4 (ancienne école) à Saint-Ursanne. 2 toilettes femmes, un WC handicapé, 2 piscisoirs et un WC homme sont envisagés. En complément, il est prévu également le réaménagement des WC de la salle du Conseil attenante.

Le devis se monte à fr. 160'000.—. Le financement est prévu par un retrait du fonds de la taxe de séjour de fr. 100'000.—, une recherche de dons extérieurs et un emprunt au besoin pour le solde.

Ephrem Theurillat explique qu'une demande au service cantonal de l'économie au titre du tourisme, n'est pas encore faite.

Michel Marchand propose d'aménager également une table pour langer les enfants. Le Conseil en prend note et étudiera cette idée.

M. Thiévent demande pourquoi l'idée d'aménager des WC dans l'ancien local de chauffage de l'Hôtel de ville (projet étudié à l'époque par Saint-Ursanne) a été abandonnée. M. Theurillat indique que ce projet ne prévoyait qu'un WC, pour un prix de fr. 60'000.— environ. Peu intéressant, ce projet a donc été abandonné.

Mme Savy demande s'il est prévu de rendre les WC payants. M. Theurillat explique que l'idée a été émise au sein du Conseil et qu'elle sera étudiée, en pesant le pour et le contre d'une telle réalisation.

Il ajoute à l'intention de la même personne que les aménagements seront réalisés pour éviter les futurs actes de vandalisme. Le risque reste toutefois mince dans notre Commune.

Le coût d'exploitation n'a à ce stade pas été chiffré. Il est rappelé que les WC actuels sont déjà exploités et entretenus et que la charge liée aux futures installations sera sensiblement identique.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le projet de réalisation de WC publics à Saint-Ursanne, vote le crédit nécessaire aux travaux et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement puis consolider l'emprunt.

7. Divers

Yves Charmillot, Conseiller communal, rend les citoyens attentifs aux économies à réaliser en matière d'eau potable, vu le manque de précipitation et la diminution des niveaux des nappes phréatiques et autres

sources. La situation n'est pas encore grave, juste préoccupante. Il rappelle aussi que toutes les prises d'eau aux hydrantes doivent être annoncées préalablement et bénéficier d'une autorisation du service des eaux.

Paul Cerf souhaite connaître si une remise en service des installations de la centrale hydroélectrique de Belle-fontaine est prévue. Nicolas Maître explique que le Conseil a rencontré les représentants du Canton et de FMB Energie SA à ce sujet l'automne dernier. Une remise en service est d'ores et déjà en discussion par les intéressés et le Conseil suivra l'évolution de la situation.

André Guédât souhaite savoir si les règlements approuvés ce soir seront envoyés aux résidences secondaires, en particulier pour les renseigner sur les heures et conditions d'utilisation des tondeuses et autres machines bruyantes. Albert Piquerez explique que non et que les documents sont disponibles au secrétariat communal et sur le site Internet de la commune. Une solution sera toutefois étudiée afin de rappeler les dispositions au plus grand nombre (tout-ménage, Reflets du Clos du Doubs, etc.).

Michel Marchand demande la création d'une commission communale culturelle. Michel Flury explique que le dossier ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil. M. Marchand demande à ce que le sujet soit débattu lors d'une prochaine Assemblée. Le Président accepte la requête et charge ainsi le Conseil d'étudier formellement la question.

Gérard Jeannerat, Conseiller communal, indique à Francis Girardin que le dossier du réseau de chauffage à distance n'a pas évolué depuis la dernière Assemblée. Le Conseil attend encore le résultat de diverses études demandées.

Jacinthe Jeannerat s'étonne de la pose d'un container pour la collecte du textile à Montenol, la place de l'éco-point du village étant déjà bien occupée par des containers. Jacques Vuillaume, Conseiller communal, signale que cette situation a été mise en évidence également par la commission des déchets, qui débattrait du sujet lors de sa prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 21.30 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

D. Paupe

Ph. Burket